

## Participation Magic Pass 2023-2024

### TITULAIRE DE L'ABONNEMENT

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

### COORDONNÉES DE REMBOURSEMENT :

Titulaire du compte : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Localité : ..... N° téléphone : .....

### **Banque :**

Nom de la banque : .....

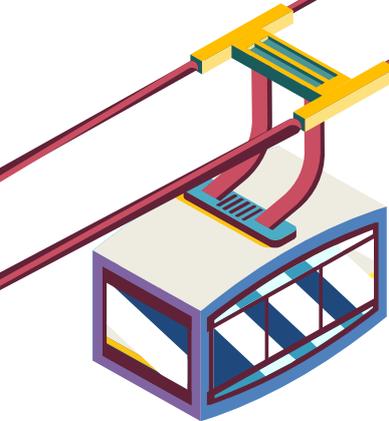
IBAN : CH .....

### **CCP :**

IBAN : CH .....

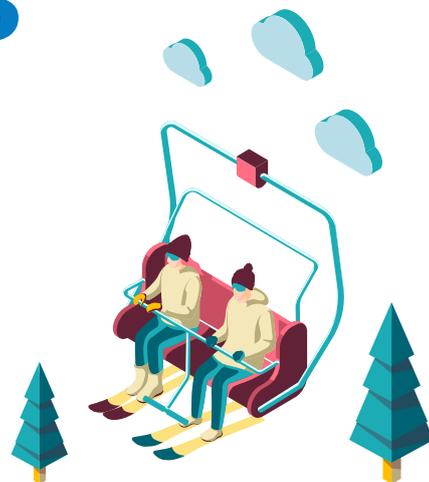
Date : ..... Signature : .....

**A joindre obligatoirement le justificatif d'achat de l'abonnement.  
A retourner à l'Administration communale de Saint-Léonard,  
AVANT LE 30 JUIN 2023, DERNIER DÉLAI.**



# Magic Pass

Afin de favoriser la pratique du ski des jeunes de Saint-Léonard, la Société de la Télécabine de Vercorin SA et la Municipalité de Saint-Léonard ont décidé de renouveler l'expérience et de souscrire à l'abonnement de ski Magic Pass 2023/2024 pour tous les enfants nés entre 2008 et 2017, domiciliés sur la Commune de Saint-Léonard.



Les jeunes détenteurs d'un abonnement "Magic Pass" acheté sur la plateforme <http://www.magicpass.ch> se feront rembourser CHF 169.- (participation communale CHF 100.- et CHF 69.- de Télévercorin) sur présentation de la quittance et au moyen du formulaire que vous trouverez sur le site [www.st-leonard.ch](http://www.st-leonard.ch),

**CE AVANT LE 30 JUIN 2023, DERNIER DÉLAI.**

*Le Magic Pass est un abonnement de ski, incluant également l'été 2023, valable pour la saison d'hiver 2023/2024 auprès des stations référencées et offre un libre accès sans restriction à toutes les installations des partenaires.*

L'Administration Communale de Saint-Léonard